

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

GUADELOUPE



Session Ordinaire du LUNDI 06 JUILLET 2026

VILLE DE BASSE-TERRE

Effectif du Conseil : 29
Présents : 28
Absents et Excusé(es) : 01
Procuration(s) : 00

Délibération affichée

Le 05 AOUT 2026

N° d'ordre : 79/2026

Domaine d'intervention : 5.3/Désignations des représentants

L'an deux mil vingt-six et le lundi six du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du trente juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. André ATALLAH

La convocation a été affichée en Mairie, le 30 juin 2026.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, 3^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joël ; - Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; - Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉRÉMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; - Mme OUSSELIN Johanna - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland : **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : - Néant.

ABSENTS : Mme LACROIX, Jenia, 6^{ème} Maire-Adjoint.

Les 28 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PELLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION DÉSIGNANT LES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par suite de l'installation du Conseil Communautaire, il convient d'assurer la représentation des communes au sein de l'office de tourisme intercommunal (OTI) du Grand Sud Caraïbes.

A ce titre, deux élus sont à désigner pour représenter la ville de Basse-Terre.

Ces désignations sont essentielles et visent à garantir la coordination optimale des actions touristiques sur chaque territoire et renforcer la cohérence de la stratégie de développement à l'échelle communautaire.

L'assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
CONSIDÉRANT L'exposé des motifs ci-dessus ;

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

SOIT 23 VOIX POUR
ET

05 ABSTENTIONS (M. LOBEAU Joël, Mme EDDO Nathalie, M. MUSQUET Jean-Marie, Mme PAISLEY Yanetti, M. GENDREY Roland)

ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER les représentants au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal comme suit :

TITULAIRE : Monsieur BOYAU Alex ;

SUPPLÉANT : Madame BOUCHAUT Cécilia.

ARTICLE 2 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture

L'affichage et/ou la publication le

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre, le 23 juillet 2026

Le Maire

André ATALLAH

Le Maire,

André ATALLAH

